

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024  
Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



EPCI : 062 CELAVU-PRUNELLI  
DEPARTEMENT : 2A  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AJACCIO

N° 1259 EPCI (0)  
TAUX  
FDL  
2024

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	10 274 436	1,31		10 876 000	142 476	1,31	142 476
Taxe foncière non bâtie additionnelle	13 292	4,45		13 200	587	5,45	587
Taxe d'habitation additionnelle	3 105 408	12,11		3 047 000	368 992	12,11	368 992
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	2 192 633	24,35		2 293 000	558 346	24,35	558 346
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>				512 055		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					558 346		
Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.							

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)  
Produits attendus = 512 055  
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5) = 512 055

Taxes additionnelles	Produits attendus 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle		
Total des CFE unique, de zone et éolienne		
Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		
Produits attendus = 512 055		
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5) = 512 055		
Total des CFE unique, de zone et éolienne		
Total de la fiscalité additionnelle		
Total des CFE unique, de zone et éolienne		

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 637 242	141 502	5 108	4 624	655 925	19 625	-18 508	2 445 518

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	1 637 242	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	2 445 518	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024	3 545 919
--------------------------------------------------	-----------	---	-------------------------------------------------------------	-----------	---	---------------------------------------------------------------	-----------

A AJACCIO  
Le 12 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques,  
MME CHRISTINE BESSOU-NICAISE

A BASTIEN ACCIA  
Le 22/03/2024  
Pour le Groupement,  
Le Dir. Général des Services

Jean-Dominique AUFFRAY

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



N° 1259 EPCI  
TAUX  
FDL  
2024



062 CELAVU-PRUNELLI  
2A  
SGC D'AJACCIO

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

TRÉSORERIE OU SGC :

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES  
ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Locaux industriels
- d. Exonérations de longue durée

0
0
7 608
2

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Mayotte

3 434
0
>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

0
57 475
484 294
103 112

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil communautaire
- b. Par la loi

0
1 337 287

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil communautaire
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

0
128 623
0

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil communautaire
- b. Par la loi

0
3 314 503

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Bases dégrévées hors locaux vacants
- d. Bases dégrévées locaux vacants

3 047 000
0
172 439
0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Transformateurs électriques
- f. Stations radioélectriques
- g. Installations gazières et autres

0
0
27 686
37 812
32 249
43 755
0

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
- b. TVA prév. (comp. CVAE)
- c. DTCE (Métropole de Lyon)

1 431 277
205 965
>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. 75% moyenne nationale
- b. Taux maximum

6,61
>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
24,59	>>>
24,59	>>>
25,81	>>>
>>>	>>>

Taux maximum :

- a. De droit commun
- b. Dérogatoire
- c. Avec rattrapage
- d. Avec capitalisation
- e. Avec majoration spéciale

- a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national
- b. Taux plafond de 2024

26,75
53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :

- a. au niveau national
- b. au niveau de l'EPCI

CFE unique/de zone	CFE éolienne
>>>	>>>
>>>	>>>
>>>	>>>

Taux maximum de la majoration spéciale

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés


Taux moyens de référence au niveau national :

- a. Taxe foncière bâtie
- b. Taxe foncière non bâtie

1,009807
1,010158

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

- a. Taxe foncière bâtie
- b. Taxes foncières bâtie et non bâtie

>>>
>>>

- a. Taxe foncière bâtie
- b. Taxes foncières bâtie et non bâtie

39,42
50,82